

À VRAI DIRE

Photo - A. Derraji - Droits réservés

**LA RAISON D'ÊTRE DE NOTRE COMMISSION
EST L'ORGANISATION D'ÉLECTIONS
TRANSPARENTES, LIBRES
ET DÉMOCRATIQUES...**

Interview de M. ABDELLAH BOURKADI

Pharmacien d'officine et membre de la commission spéciale provisoire

Propos recueillis par Imounachen Zitouni

À la suite de la dissolution des conseils régionaux et de la publication de la liste des membres de la commission transitoire chargée d'organiser les prochaines élections des conseils régionaux, notre rédaction a jugé opportun d'interviewer M. Abdellah Bourkadi, pharmacien titulaire à Guercif et ancien député aux couleurs du parti de l'Istiqlal.

Rédaction Infosanté : Voulez-vous rappeler à nos lecteurs les missions principales de la commission spéciale provisoire dont vous êtes membre ?

Réponse de M. Abdellah Bourkadi :

Notre mission principale est la préparation des élections des conseils régionaux. La raison d'être de notre commission est bien celle-ci.

Nous allons nous atteler à préparer les conditions nécessaires pour l'organisation d'élections démocratiques, libres et transparentes des conseils régionaux nord et sud. Après quoi, on passera le flambeau à ces instances pour qu'elles puissent redorer le blason de notre profession.

En somme, il faut qu'on aille dans le sens de la nouvelle constitution qui prône plus de démocratie et de transparence.

Hormis la préparation des élections, quels sont les autres chantiers prioritaires pour votre commission ?

Il va y avoir une concertation au sein de la commission pour définir et prioriser les actions à mener. Chaque membre va soumettre ses propositions aux autres membres de cette dernière, et on retiendra par consensus les chantiers les plus urgents.

Personnellement, je pense que ce qui pose un grand problème aujourd'hui pour les pharmaciens d'officine, ce sont les horaires de travail et les gardes. Elles ont une incidence directe sur le revenu des pharmaciens ce qui explique leur intérêt pour cette question.

Concernant ces deux problématiques, on ne peut qu'exhorter les officinaux à se comporter comme de vrais pharmaciens respectueux de la déontologie et œuvrant pour préserver la noblesse de notre profession.

La commission va essayer, en concertation avec les autorités locales, de rétablir l'ordre. Cela risque de demander du temps, car on doit se concerter avec les syndicats et les différents acteurs de la profession, et peut être même, qu'on sera amené à descendre sur le terrain pour aller voir les pharmaciens et recueillir leurs doléances et propositions. On va mener une première action dans une ville pilote, probablement une grande ville (Casablanca ou Rabat), et après on fera une translation de l'expérience à travers le royaume.

Est-ce que douze mois sont suffisants pour réaliser vos missions ?

Si j'ai commencé par dire qu'il faut focaliser notre action sur deux ou trois chantiers, c'est justement pour respecter le temps qui nous est imparti. C'est un temps

règlementaire qu'on doit respecter. Et pour cela, on ne doit pas nous attaquer à beaucoup de problématiques à la fois, mais plutôt choisir deux ou trois chantiers et les mener jusqu'au bout.

Y a-t-il un risque de voir la commission provisoire devenir permanente ? (Rire!)

Sincèrement, la loi nous donne une durée de 12 mois pour réaliser nos objectifs, mais des contraintes législatives ne sont pas exclues, notamment si le parlement tarde à voter quelques amendements. Cela pourrait arriver, mais je pense et j'espère que tout se fera dans les temps.

La commission est composée de 10 pharmaciens d'officine et de 11 membres de l'administration. Que pensez-vous de cette répartition ?

C'est la loi ! Et on doit la respecter.

Dans ce cas, que pensez-vous justement de cette loi ?

Il y a certes une domination de l'administration. Mais si l'administration se montre malléable et essaie de comprendre le pharmacien, cette répartition sera un élément très positif. En effet, la commission compte parmi ses membres des gens hautement qualifiés dans différents domaines, et cela va nous faciliter la tâche pour aller plus vite.

Quel était votre sentiment après les premières réunions de la commission ?

En toute sincérité, on sent une volonté de l'administration de faire sortir la profession de son impasse provisoire. Je dis provisoire car si le mode de scrutin était autre que celui par correspondance, on n'aurait pas été dans l'état de déliquescence actuel. L'administration est là pour aider les pharmaciens. C'est le sentiment qui prédomine.

La loi confère à la commission provisoire toutes les prérogatives des conseils déchus, pour ce faire, six membres de cette commission permettront au Conseil National de l'Ordre de former son bureau pour exercer les missions qui lui sont dévolues. Comment seront choisis ces membres ?

Je vous rappelle que la commission provisoire vient de faire sa première réunion, et on n'a pas encore abordé ce sujet. Mais ce qui est sûr c'est que le choix de ces membres se fera très bientôt par consensus.

Vous étiez le président de la mission d'information sur le prix du médicament au Maroc, comment jugez-vous l'évolution de ce dossier depuis la publication de votre rapport en 2009 jusqu'à aujourd'hui ?

Je suis très satisfait d'avoir été un des acteurs de la baisse des prix du médicament. Je suis satisfait parce que les pharmaciens en sont satisfaits.

En êtes-vous vraiment sûre ?

Oui, la majorité des pharmaciens sont satisfaits de l'issue de cette inévitable baisse des prix.

Je vais vous poser une question à mon tour : pensez-vous que nous devons résoudre nos problèmes financiers par une augmentation du prix des médicaments ? La réponse est non.

Le citoyen marocain a un budget annuel fixe réservé aux médicaments, et ma satisfaction est quand je constate que ce dernier arrive à avoir tout son traitement avec ce budget. De plus, on a pu avoir 4% de marge supplémentaire sur la majorité des médicaments.

Je voudrais préciser que le processus de baisse de prix des médicaments ne fait que commencer, et qu'il a indirectement fait une promotion au médicament générique. D'ailleurs, le grand gagnant de cette baisse de prix n'est autre que le générique. Aujourd'hui, il est accepté par les médecins, par les pharmaciens et par les citoyens. Et quand un médicament est moins cher que les autres, le citoyen ne se pose plus de question par rapport à sa qualité, car il sait, désormais, que cette baisse de prix est le résultat d'une volonté politique.

Ne pensez-vous pas que le droit de substitution aurait du accompagner cette baisse de prix?

À titre personnel, je pense que le droit de substitution risque de créer une zizanie incroyable au sein de la profession. Il va léser les petites pharmacies.

Primo, la notion d'unicité du prix du médicament va disparaître, et les patients vont commencer à faire le tour des pharmacies à la recherche des spécialités les moins chères. Secundo, comme le veut la logique commerciale, les laboratoires vont offrir des remises très importantes aux grandes pharmacies. Et on pourra assister à des scénarii ubuesques. Je vais vous donner un exemple : quand une grande pharmacie bénéficie de remises avoisinant les 60% sur tels ou tels médicaments, rien ne

pourrait l'empêcher par la suite de vendre les produits de parapharmacie au prix d'achat, voire à perte puisqu'elle pourra se rattraper sur les volumes de vente des médicaments et leurs fortes marges (grâce aux remises). Cela va favoriser les grandes pharmacies, et à terme signera la mort des petites et moyennes officines.

L'avenir des petites et moyennes pharmacies semble, malheureusement, compromis dans tous les cas, qu'en pensez-vous ?

Il y a une idée que j'avais développée il y a quelques années de cela, et qui est toujours d'actualité.

Si on prend un quartier où il y a 5 petites pharmacies, toutes en souffrance financière ou qui s'en sortent à peine. Au lieu de ne rien faire et se laisser mourir à petit feu, moi, je propose que ces officines fusionnent en une seule grande pharmacie. Ainsi, les pharmaciens pourront travailler à tour de rôle et profiter du temps libre pour exercer d'autres activités en parallèle, dans le respect de la loi. Le citoyen aura à sa disposition un vrai espace de santé très bien achalandé avec plusieurs pharmaciens à son service.

C'est une idée à laquelle il faudra penser sérieusement. Et bien sur, on doit aussi penser à protéger ce genre de fusions en bloquant les créations aux alentours des pharmacies concernées et en les exonérant d'impôts pour plusieurs années.

Ce genre d'organisations permettrait aussi aux politiques des médicaments souhaitées par l'état, de voir le jour sur le terrain et d'être appliquées.

Aujourd'hui, la situation précaire dont souffrent beaucoup de pharmacies ne permet pas l'application des politiques volontaristes voulues par le gouvernement, notamment le tiers-payant.

Si rien n'est fait pour changer les choses, certaines pharmacies de quartier, constitueront un problème pour le pharmacien titulaire, pour le citoyen et pour l'état. Ces officines sont malheureusement des proies aux difficultés financières qui compromettront leur viabilité à moyen terme!



M. Bourkadi, M. Derraji et M. Imounachen